



ARRÊTÉ

Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Attaché Territorial au titre de la promotion interne – Année 2025 Fonctionnaire de catégorie B

Le Président du CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne;

Vu les demandes de réinscription formulées par des agents inscrits, le cas échéant, sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

Considérant que 28 recrutements sur l'année 2024 dans le cadre d'emplois des attachés ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 14 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

Considérant que l'application de la clause de sauvegarde est plus favorable et permet **24 inscriptions** de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2025, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché, les 24 agents ci-dessous :

Mme Christine ACCART-DURAND, commune de ALLOUAGNE

Mme Cécile BENARD-TINCHON, à la Communauté d'agglomération BETHUNE BRUAY Artois-lys Romane

M. Frédéric BONNINGUES, commune de ST MARTIN BOULOGNE

Mme Maryse BUCHOLZ-CARON, commune de BRUAY LA BUISSIÈRE

Mme Nicole DEFRANCE-DZIERWA, commune de FOUQUIÈRES LEZ LENS

Mme Annie DEVIN-DELBART, commune de AUDINGHEN

Mme Florence DOMART-BOUYAT, commune de CUCQ

Mme Marie-Laure DUJARDIN-DECQUE, commune de CALONNE RICOUART et CCAS CALONNE RICOUART

Mme Claudie FERNEZ, commune de HARNES

M. Benoit GIGLIOTTI, commune de COURRIERES

Mme Anne-Sophie GOETINCK-GANTIER, commune de RACQUINGHEM

Mme Sylvia JACQUART-GEORGE, à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Mme Judith JENE, au Centre de Gestion du Pas de Calais à BRUAY LA BUISSIERE

Mme Elisabeth KOLB, commune de LE TOUQUET PARIS PLAGE

M. François LEFEBVRE, commune de FESTUBERT

Mme Corinne LELEU-CAUVIN, commune de HOUDAIN

M. David LEPORCQ, commune de AIRE SUR LA LYS

Mme Dominique LOUCHART, commune de DIVION

Mme Valérie MAILLOUX, à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies à MONTREUIL SUR MER

Mme Lucie NOURRY-DESCAMPS, commune de MONTREUIL SUR MER

Mme Cécile STIEGER-FATOUS, commune de ANNEZIN

Mme Nathalie STREHMEL-LABBE, commune de BULLY LES MINES

Mme Sylvie STROBBE-COYOT, à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

M. Emmanuel TINCHON, commune de WISSANT

Article 2 :

Au titre de l'année 2025, sont réinscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'attaché :

En 1^{ère} réinscription :

Mme Maryse GONDRY, commune de CALONNE RICOUART

Mme Laetitia HUGUET, à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Mme Isabelle LELEUX-DELAUTRE, à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Mme Marie-Paule MITURA, à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Mme Sandrine RINGOT-DELEBARRE, au Centre de Gestion du Pas-de-Calais à BRUAY LA BUISSIERE

En 2^{ème} réinscription :

Mme Chantal KARBOWSKI-MORTREUX, commune de BULLY LES MINES

Mme Isabelle PEPE-ROHART, commune de COURRIERES

Article 3 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIERE, le 3 Avril 2025

Le Président par intérim,



M. Nicolas PICHONNIER
1^{er} Vice-Président

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.